

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION NO 2024-07-168

### MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-10-275 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de modifier l'heure des prochaines séances du conseil, de 20h00 à 19h30, et ce à compter de la séance du 12 août 2024.:

12 août	9 septembre
7 octobre	4 novembre
2 décembre	

Donné à Saint-Victor, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024



Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carole-Anne Jacques, Directrice générale /Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public à l'hôtel de ville situé au 287 Rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière